



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

**Commission nationale chargée de la coordination des mesures
ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres
humains**

-

**Détection et d'identification des victimes de la traite des êtres
humains au Royaume du Maroc**

10 et 11 février 2021

14h15 - 17h45, heure Maroc

13h 45- Connexion de tous les participants

Introduction

Cette activité de renforcement des capacités s'inscrit dans le cadre du Partenariat de voisinage 2018-2021 entre le Conseil de l'Europe et le Royaume du Maroc. En vue d'adapter la législation nationale aux normes internationales, le Maroc a adopté en 2016 la loi 27-14 relative à la lutte contre la traite des êtres humains. Cette loi comporte notamment des dispositions relatives aux mesures institutionnelles à mettre en œuvre, avec la création d'une Commission consultative auprès du Chef de gouvernement.

À travers cette activité, le Conseil de l'Europe propose de mettre au service de la Commission nationale son expertise en matière de formation sur la lutte contre la traite des êtres humains. Cette expertise repose sur les conseils d'une variété d'experts spécialisés dans ce domaine ainsi que sur les normes et recommandations du Conseil de l'Europe, permettant de proposer des formations contextualisées, conçues sur mesure selon les besoins des participants.

Cette activité s'inscrit également dans la continuité de la formation des 14 et 16 décembre 2020 sur le renforcement des capacités des membres de la Commission nationale portant sur le cadre général de lutte contre la traite des êtres humains au Royaume du Maroc.

Objectifs de la formation

Cette activité a comme objectif de renforcer les capacités des membres de la Commission nationale en matière de détection et d'identification des victimes de la traite des êtres humains, en répondant à certaines questions formulées par les membres de la Commission lors des divers échanges avec le Conseil de l'Europe.

L'identification des victimes de traite des êtres humains est fondamentale pour toute politique publique ou action efficace de lutte contre la traite. C'est une étape cruciale permettant de garantir les droits fondamentaux des victimes, d'assurer leur accès à une prise en charge adéquate et de mener les enquêtes indispensables à la poursuite et à la condamnation des auteurs. Le fait de ne pas identifier correctement une victime de la traite entraînera probablement la violation de ses droits fondamentaux. Par ailleurs, cela privera l'accusation des témoins utiles pour obtenir la condamnation des auteurs de traite des êtres humains.¹

Identifier une victime est un processus complexe nécessitant des recherches approfondies et des procédures standardisées. Par le biais du processus d'identification, les autorités compétentes recherchent et évaluent les différentes circonstances en fonction desquelles elles peuvent considérer qu'une personne est victime de la traite.²

Agenda

Journée 1 : Comment détecter et identifier les victimes de traite des êtres humains ?

Suite au premier jour de formation, les membres de la Commission nationale sauront appréhender le cadre normatif international relatif à la détection et l'identification des victimes. Les experts du Conseil de l'Europe répondront par la suite aux principales questions relatives au processus d'identification, à savoir : Qui identifie ? Comment identifier ? Comment assurer la protection de la victime durant la phase d'identification ? Quels sont les

¹ Rapport explicatif de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, 2005, article 10, p23

² idem

éléments contextuels à prendre en compte ? Les réponses seront illustrées par des cas pratiques d'identification de victimes pouvant être présentes sur le sol marocain, afin d'aborder concrètement les difficultés souvent rencontrées lors de l'identification et les solutions pour y faire face.

Journée 2 : Comment élaborer un cadre national standardisé de détection et d'identification ?

Le second jour de formation a comme objectif de proposer des pistes concrètes pour la mise en place de manière structurée et institutionnelle d'un cadre marocain de détection des victimes de traite, à commencer par l'élaboration d'indicateurs. Pour cela, les indicateurs sélectionnés doivent être agréés par toutes les acteurs intervenant dans le processus de détection et d'identification, compréhensibles, durables, efficaces et contextualisés. Différents exemples internationaux (Etats membres du Conseil de l'Europe, Tunisie) permettront de présenter une méthodologie possible d'élaboration de ce cadre. Des outils complémentaires aux indicateurs seront ensuite décrits. Les experts détailleront également les modalités possibles de mise en œuvre des indicateurs.

Organisateurs

La formation est organisée conjointement par la Commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains du Royaume du Maroc et le Conseil de l'Europe.

Modalités

La formation aura lieu sur deux demi-journées les 10 et 11 février 2021, de 14h15 à 17h45. Elle sera dispensée en ligne sur la plateforme KUDO par des experts internationaux. L'interprétation sera assurée en français et en arabe.

Participants

Tous les membres de la Commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains sont invités à suivre les deux demi-journées de formation.

Ordre du jour
Journée 1 – 10 février 2021- 14h15 - 17h45
Comment détecter et identifier les victimes de traite des êtres humains ?

Intervenants :

Monsieur Charles-Eric Clesse, Expert du Conseil de l'Europe, Auditeur du Travail du Hainaut et Professeur à l'Université Libre de Bruxelles (ULB), Belgique

Monsieur Nicolas Le Coz, Expert du Conseil de l'Europe, Officier Supérieur de la Gendarmerie nationale (France), ancien Président du groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)

13h 45- Connexion de tous les participants (pour des raisons techniques, merci de respecter cet horaire)

14h15 - 14h30 - Session d'ouverture

Monsieur Hicham Mellati, Directeur des Affaires Pénales et des Grâces, Ministère de la Justice

Monsieur Rachid Meziane, Chef du Service des Affaires de la Femme et de l'Enfant, Ministère de la Justice

Monsieur Mehdi Remili, Chef d'Unité, renforcement des capacités et projets de coopération Région sud de la méditerranée, Direction de la Dignité humaine, de l'Égalité et de la Gouvernance, Conseil de l'Europe

14h30 – 15h : Cadre normatif relatif à la détection et à l'identification

- A. Protocole additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants (Protocole de Palerme)
- B. Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains – STCE 197
- C. Exemple de cas de jurisprudence internationale et nationale

15h – 15h15 : Discussion

15h15 – 16h15 : Questions principales autour de la détection et de l'identification

A. Qui identifie ?

Compétences requises pour la détection et l'identification, modalités de coopération entre les intervenants

B. Comment identifier ?

- a. Les indicateurs nécessaires (objectifs et subjectifs, généraux et spécifiques)
- b. Les différentes phases (détection, identification, détermination du statut de la victime, vérification et confirmation)
- c. Les comportements attendus de la part des intervenants (lieu, posture de l'intervenant, rôle des accompagnants et interprètes)

C. Comment assurer la protection de la victime pendant la phase d'identification ?

Assurer une approche non discriminatoire, fondée sur le principe d'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que sur les droits de l'enfant

16h15 – 16h30 : Discussion

16h30 – 16h35 : Pause

16h35 – 17h15 : Cas concrets de détection et d'identification de victimes

17h15 – 17h45 : Discussion

17h45 : fin de la journée 1 - Comment détecter et identifier les victimes de traite des êtres humains ?

Ordre du jour

Journée 2 – 11 février 2021- 14h15 - 17h45

Comment élaborer un cadre national standardisé de détection et d'identification ?

Intervenants :

Monsieur Charles-Eric Clesse, Expert du Conseil de l'Europe, Auditeur du Travail du Hainaut et Professeur à l'Université Libre de Bruxelles (ULB), Belgique

Monsieur Nicolas Le Coz, Expert du Conseil de l'Europe, Officier Supérieur de la Gendarmerie nationale (France), ancien Président du groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)

Madame Raoudha Bayouhd, Membre de l'INLTP et membre du groupe de travail en charge de la rédaction du MNO (Tunisie), à confirmer

13h45 - Connexion de tous les participants (pour des raisons techniques, merci de respecter cet horaire)

14h15– 15h45 : Élaborer des indicateurs relatifs à la détection et l'identification des victimes de traite des êtres humains

A. Outils standardisés facilitant l'identification

- a. Élaborer une liste et un guide d'indicateurs
- b. Élaborer une fiche d'identification

B. Le cas de la Tunisie

- a. Méthodologie de développement d'indicateurs appliquée en Tunisie
- b. Sensibilisation des professionnels et du grand public

C. Présentation d'une liste d'indicateurs pour le Maroc et de ses modalités d'application au contexte national

15h45 – 16h15 : Discussion

16h15 – 16h30 : Pause

16h30 – 17h15 : Mettre en œuvre des indicateurs

- A. Participation des acteurs impliqués
- B. Validation institutionnelle des indicateurs (circulaire gouvernementale)
- C. Inscrire les indicateurs dans la pratique à travers un mécanisme d'orientation

17h15 – 17h30 : Discussion

17h30 - 17h45 - Session de clôture

Monsieur Rachid Meziane, Chef du Service des Affaires de la Femme et de l'Enfant, Ministère de la Justice

Monsieur Mehdi Remili, Chef d'Unité, renforcement des capacités et projets de coopération Région sud de la méditerranée, Direction de la Dignité humaine, de l'Égalité et de la Gouvernance, Conseil de l'Europe

17h45 - fin de la journée 2 - Comment élaborer un cadre national standardisé de détection et d'identification ?

Cette initiative a lieu dans le cadre du Partenariat de voisinage entre le Royaume du Maroc et le Conseil de l'Europe pour 2018-2021 et bénéficie du soutien du Liechtenstein, de la Norvège et de l'Espagne.